

SANTEPREPA

Concours de Recrutement des Administrateurs 2ème Grade

Spécialités : Sciences économiques et gestion, Sciences juridiques, Sciences sociales, Informatique, Chimie, Langues et Communication, Biotechnologie médicale

Session du 29 Septembre 2024 - 1ère Épreuve (QCM)

⚠ Les questions 29 à 36 ne sont pas visibles sur les photos fournies (saut direct de la Q28 à la Q37) — elles ne peuvent donc pas être corrigées ici. Envoyez la photo manquante si vous voulez qu'elles soient complétées. Quelques réponses à chiffres précis sont marquées "à vérifier".

Q1

La santé au Maroc est un droit :

- a) Fondamental
- b) Constitutionnel
- c) Réalisable
- d) Toutes les réponses sont justes

Réponse : D)

La santé est reconnue comme droit fondamental, constitutionnel (art. 31) et à caractère réalisable/ progressif.

Q2

Les conditions d'accès à la fonction publique :

- a) La nationalité marocaine
- b) La moralité / bonne conduite
- c) L'aptitude physique
- d) L'expérience dans le domaine de l'administration

Réponse : A, B, C)

Selon le statut général de la fonction publique (art. 21) : nationalité marocaine, jouissance des droits civiques et bonne moralité, aptitude physique. L'expérience administrative n'est pas une condition générale d'accès.

Q3

Le diplôme de master permet l'accès au grade de :

- a) Administrateur 1er grade
- b) Administrateur 2ème grade
- c) Infirmier de grade principale
- d) Technicien de santé de grade principale

Réponse : A) Administrateur 1er grade

Le diplôme de master (Bac+5) ouvre l'accès au grade d'administrateur de 1ère classe/grade (échelle supérieure), contrairement à la licence qui ouvre au 2ème grade.

Q4

Selon l'OMS, la santé est :

- a) Un état de complet bien-être physique
- b) Ne consiste pas seulement en une absence de maladie
- c) Les deux propositions sont justes
- d) Les deux propositions sont fausses

Réponse : C)

Définition classique de l'OMS combinant bien-être complet et absence non suffisante de maladie.

Q5

Les hôpitaux publics sont dirigés par :

- a) Un directeur général
- b) Un médecin
- c) Un administrateur
- d) Toutes les réponses sont fausses

Réponse : A) Un directeur général

Les hôpitaux publics marocains sont dirigés par un directeur (poste administratif), non nécessairement un médecin.

Q6

Le ministère de la santé et de la protection sociale est composé de :

- a) Administration centrale
- b) Administration générale
- c) Services régionaux et locaux
- d) Secrétariat général

Réponse : A, C, D)

Structure classique d'un ministère : administration centrale, services déconcentrés (régionaux/locaux), secrétariat général. « Administration générale » n'est pas une composante distincte reconnue.

Q7

La politique pharmaceutique de l'Etat vise à :

- a) Assurer la disponibilité des médicaments
- b) Encourager et développer la recherche scientifique dans le domaine des médicaments et de la santé
- c) Améliorer la qualité du médicament
- d) Réduire le prix des médicaments

Réponse : A, B, C, D) Toutes

Ces 4 objectifs constituent les piliers classiques de toute politique pharmaceutique nationale.

Q8

Les administrateurs de 2ème grade sont recrutés parmi les fonctionnaires par voie de :

- a) Liste de présélection
- b) Sélection par diplôme
- c) Sélection par âge
- d) Toutes les réponses sont fausses

Réponse (à vérifier) : A) Liste de présélection

Le recrutement interne passe généralement par une présélection sur dossier/diplôme avant concours — modalité exacte à confirmer selon le statut particulier du corps concerné.

Q9

Un fonctionnaire public est défini comme étant :

- a) Une personne contractuelle avec l'Etat
- b) Une personne qui occupe un poste dans une association
- c) Une personne qui occupe un poste dans une administration publique
- d) Toutes les réponses sont fausses

Réponse : C)

Le fonctionnaire occupe un poste statutaire (non contractuel) au sein d'une administration publique.

Q10

Parmi les directions de l'administration centrale du ministère de la Santé et de la Protection sociale, on trouve :

- a) Direction de la population
- b) Direction des ressources humaines
- c) Direction des ressources humaines et financières
- d) Direction des ressources financières et juridiques

Réponse (à vérifier) : A, B)

Intitulés exacts des directions à confirmer avec l'organigramme officiel en vigueur (les directions RH et financières sont généralement distinctes, non fusionnées).

Q11

La protection sociale repose sur :

- a) L'assurance sociale
- b) L'assistance sociale
- c) Le découpage social
- d) La solidarité sociale

Réponse : A, B, D)

Les 3 piliers classiques de la protection sociale sont l'assurance sociale, l'assistance sociale et la solidarité ; « découpage social » n'est pas un pilier reconnu.

Q12

Le budget global alloué au secteur de la santé et de la protection sociale pour l'année budgétaire 2024 est estimé à :

- a) 30 Milliards et 949 millions de dirhams
- b) 30 Milliards et 939 millions
- c) 30 Milliards et 959 millions
- d) Aucune réponse n'est juste

Réponse (à vérifier) : A)

Chiffre budgétaire précis — à confirmer avec la Loi de Finances 2024 officielle.

Q13

La journée mondiale de la santé est célébrée depuis :

- a) 1930
- b) 1948
- c) 1950
- d) 1958

Réponse : C) 1950

L'OMS a été fondée en 1948 ; la première célébration de la Journée mondiale de la santé a eu lieu en 1950.

Q14

La perspective de réforme du système national de santé repose sur plusieurs fondements :

- a) La valorisation des ressources humaines
- b) Digitalisation du système national de santé
- c) Réhabilitation de l'infrastructure de santé au niveau territorial
- d) Adopter une gouvernance efficace pour le secteur

Réponse : A, B, C, D) Toutes

Ces 4 fondements correspondent aux piliers de la réforme définis par la loi-cadre 06-22.

Q15

Le fonctionnaire stagiaire peut être titularisé après :

- a) 2 ans
- b) 2 ans et demi
- c) 3 ans
- d) Aucune réponse n'est juste

Réponse (à vérifier) : A) 2 ans

Durée de stage variable selon le statut particulier du corps — à confirmer (souvent 1 à 2 ans selon les cadres).

Q16

Parmi les erreurs à éviter en administration publique, on doit éviter :

- a) L'envoi de tous les dossiers au chef hiérarchique direct
- b) L'envoi de tous les dossiers au Directeur
- c) La gestion des dossiers sans avoir recours au chef hiérarchique direct
- d) Le partage de l'information

Réponse : C)

Court-circuiter la voie hiérarchique directe est une erreur classique à éviter en gestion administrative.

Q17

Le fonctionnaire est considéré en situation d'abandon de poste après :

- a) Une absence d'1 mois de travail
- b) Un dépôt de certificat de maladie d'1 mois
- c) Plusieurs retards au travail
- d) Aucune réponse n'est juste

Réponse : A)

Une absence injustifiée prolongée (environ 1 mois) constitue un abandon de poste ; un certificat médical (b) justifie l'absence et ne constitue pas un abandon.

Q18

Le fonctionnaire peut être muté :

- a) Après 6 mois de fonction
- b) Selon le besoin de l'administration
- c) Suite à sa demande
- d) Suite à la décision de la hiérarchie

Réponse : B, C, D)

La mutation intervient selon les besoins du service, sur demande de l'agent, ou par décision hiérarchique — il n'existe pas de délai fixe de 6 mois.

Q19

L'administration exerce ses missions en ayant recours à :

- a) La loi
- b) Le directeur
- c) Les décisions collectives
- d) Toutes les réponses sont justes

Réponse : D)

L'administration s'appuie sur le cadre légal, l'autorité hiérarchique et les décisions collectives pour exercer ses missions.

Q20

Selon la Constitution, il faut faciliter l'égal accès des citoyens aux conditions leur permettant de jouir du droit à :

- a) Aux soins de santé et à la protection sociale
- b) A la protection sociale
- c) A l'accès aux fonctions publiques selon le mérite
- d) A une rémunération fixe

Réponse : A, B, C)

L'article 31 de la Constitution garantit l'égal accès aux soins, à la protection sociale et à la fonction publique selon le mérite ; la rémunération fixe n'est pas un droit constitutionnel d'égal accès.

Q21

Les archives publiques se composent de :

- a) Archives courantes
- b) Archives intermédiaires
- c) Archives définitives
- d) Archives historiques

Réponse : A, B, C, D) Toutes

Classification classique des archives : courantes, intermédiaires, définitives/historiques.

Q22

Parmi les objectifs du développement durable, on trouve :

- a) La réduction des inégalités
- b) La réduction du taux de pauvreté
- c) La réduction du taux d'analphabétisme
- d) Toutes les réponses sont justes

Réponse : D)

Ces 3 axes correspondent respectivement aux ODD 10, 1 et 4 (éducation).

Q23

Le droit à la protection de la santé est la responsabilité de :

- a) Le gouvernement
- b) Le Conseil
- c) Le ministère de la Santé et de la Protection sociale
- d) Aucune réponse n'est juste

Réponse : C)

Le ministère de tutelle porte la responsabilité directe de la mise en œuvre de ce droit.

Q24

La Commission interministérielle chargée du pilotage de la réforme du système de protection sociale a été créée par :

- a) Circulaire du chef du gouvernement
- b) Arrêté du ministre de la santé et de la protection sociale
- c) La loi cadre 09-21
- d) Décret

Réponse (à vérifier) : D) Décret

Ce type de commission interministérielle est généralement institué par décret — à confirmer avec le texte de création exact.

Q25

Le conseil d'administration des Groupements Sanitaires Territoriaux (GST) est composé de :

- a) Président du conseil régional ou son représentant
- b) Des représentants des instances chargées de la gestion de l'AMO au prorata des dépenses engagées
- c) Wali de la région ou son représentant
- d) Trois membres ayant de l'expérience dans les domaines de la santé

Réponse (à vérifier) : A, B, C, D) Toutes

Composition détaillée prévue par les textes d'application de la loi-cadre 06-22 relatifs aux GST — à confirmer avec le décret précis.

Q26

Quels sont les établissements qui ne font pas partie des GST ?

- a) Centre Hospitalier Universitaire (CHU)
- b) Bureaux Municipaux d'Hygiène
- c) Les Hôpitaux militaires
- d) Les établissements de santé publique relevant de son territoire d'action

Réponse (à vérifier) : A, C)

Les CHU et hôpitaux militaires conservent un statut distinct hors GST ; l'option D décrit au contraire des établissements qui APPARTIENNENT au GST.

Q27

Les Groupements Sanitaires Territoriaux sont gérés par :

- a) Conseil d'administration
- b) Président
- c) Doyen
- d) Tous les choix sont faux

Réponse : A) Conseil d'administration

Les GST sont gérés par un conseil d'administration, conformément à leur statut d'établissement public.

Q28

Les fonctions essentielles du système de santé selon l'OMS :

- a) La prestation de service
- b) La création de ressources
- c) Le financement
- d) La solidarité sociale

Réponse : A, B, C)

Les 4 fonctions OMS sont : prestation de services, génération de ressources, financement, gouvernance ; « solidarité sociale » n'en fait pas partie stricto sensu.

 **Questions 29 à 36 : non visibles sur les photos fournies — merci d'envoyer la page manquante pour compléter cette section.**

Q37

La CDSS signifie :

- a) La commission des déterminants sociaux de la santé
- b) La commission de développement du secteur de santé
- c) La commission de développement de la santé sociale
- d) La commission de déterminants des secteurs de santé

Réponse : A)

CDSS = Commission des Déterminants Sociaux de la Santé, en lien avec le cadre de l'OMS sur les déterminants sociaux.

Q38

La chambre des conseillers se prononce sur le projet de la loi de finances de l'année dans un délai de :

- a) 30 jours
- b) 27 jours
- c) 22 jours
- d) 25 jours

Réponse : C) 22 jours

Après le vote de la Chambre des Représentants (30 jours), la Chambre des Conseillers dispose de 22 jours pour se prononcer, conformément à l'article 75 de la Constitution.

Q39

Les objectifs de la stratégie nationale de financement de la santé sont en nombre de :

- a) 4
- b) 5
- c) 6
- d) 8

Réponse (à vérifier) : B) 5

Chiffre à confirmer avec le document officiel de la Stratégie Nationale de Financement de la Santé.

Q40

Le Maroc a adopté la Stratégie mondiale pour la santé de la femme, de l'enfant et de l'adolescent pour l'horizon :

- a) 2016-2025
- b) 2016-2030
- c) 2020-2025
- d) 2020-2030

Réponse : B) 2016-2030

La Stratégie mondiale de l'OMS/ONU « Every Woman Every Child » couvre la période 2016-2030.

2ème Épreuve — Sujets de Rédaction

Note : Cette épreuve est une composition écrite (dissertation), sans « bonne réponse » unique à corriger. Le candidat choisit UN sujet parmi les quatre proposés et rédige en français ou en arabe sur 4 pages maximum. Voici les 4 sujets tels qu'énoncés :

Sujet 1

L'impact des partenariats publics-privés (PPP) sur l'amélioration du marché de l'emploi et la réduction du taux de chômage au Maroc.

Sujet 2

Le rôle de la recherche scientifique et de l'innovation dans le développement de l'administration publique.

Sujet 3

Le financement innovant du budget de l'Etat : manifestations, dimensions et défis.

Sujet 4

La liberté d'expression : un droit absolu ou relatif soumis à des règles qui l'encadrent ?

Si vous le souhaitez, je peux préparer un plan détaillé (introduction, axes, conclusion) pour l'un de ces 4 sujets afin d'aider les candidats à s'entraîner.